



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Le présent contrat a pour objet de formaliser la prise d'une carte de cours ou d'un abonnement entre le Studio Gaga et l'Élève. Studio Gaga propose un ensemble de prestations encadrées, comprenant notamment des cours de pole dance et toute autre discipline mentionnée sur le planning de la saison en cours.

En signant le présent contrat, l'Élève (ou son représentant légal s'il est mineur) reconnaît avoir pris connaissance :

- du règlement intérieur affiché au studio et transmis en version numérique ou papier, des conditions générales de vente du Prestataire, et de l'ensemble des conditions relatives à la formule d'abonnement ou de la carte de cours souscrite.

Il accepte l'intégralité des dispositions contractuelles sans réserve.

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire s'engage à fournir à l'Élève, pendant la durée définie à l'article 2, un accès à la prestations définie sur le contrat page 1/2. Il s'agit d'un cours collectif de pole dance pour une fois par semaine sur le créneau horaire choisi.

Abonnement, la place de l'élève est assurée à chaque cours.

Carte de cours : réservation dans les limites des places disponibles.

Tout autre prestation (cours pole stretch/renfo, stage,...) n'est pas incluse dans l'abonnement ou la carte.

L'abonnement et la carte sont strictement personnels et ne peuvent être cédés, prêtés ou transférés à un tiers, sauf cas de force majeure validée par le Prestataire (cf. article 6).

ARTICLE 2 - DURÉE DE L'ABONNEMENT ET ORGANISATION DES COURS

L'abonnement et la carte prennent effet à la date indiquée sur le contrat et est valable jusqu'à la date de fin de validité indiquée sur le contrat.

- Le planning des cours suit le calendrier du studio et s'organise comme suit :
- Cours assurés du 7 septembre 2026 au 29 juin 2027 inclus
- Pendant les vacances scolaires : cours maintenus la première semaine mais pas la deuxième.
- Aucun cours pendant les vacances de Noël
- Aucun cours les jours fériés

ARTICLE 3 - MODALITÉS D'ACCÈS AUX COURS

3.1 Réservation obligatoire

Avec l'abonnement la place de l'élève est systématiquement réservée sur le créneau défini en amont.

Avec la carte vous devez prévenir le Studio de votre présence sur le créneau défini en amont et de vos absences. En cas de non réservation le Studio Gaga pourra vous refuser ou cours. En cas d'absence à une réservation, il faut prévenir le Studio Gaga au moins 48H en avance sinon le cours est dû.

Les cours sont accessibles uniquement aux élèves à jour sur leur paiement.

Les cours sont accessibles dans la limite des places indiquées pour chaque créneau.

Le planning des cours est consultable sur le site internet et affiché au studio. Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment le planning, notamment pour raison pédagogique, technique ou sanitaire, sans que cela ne puisse ouvrir droit à un remboursement.

3.2 Accès aux locaux et ponctualité

L'Élève s'engage à se présenter au moins 5 minutes avant l'horaire indiquée du cours réservé. Tout retard supérieur à 10 minutes pourra entraîner le refus d'accès à la salle, afin de ne pas perturber le bon déroulement du cours. Dans ce cas, le cours sera considéré comme consommé, sans possibilité de report ou de remboursement. L'entrée en salle ne peut avoir lieu qu'avec l'autorisation expresse de l'intervenant. Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de blessure ou désagrément lié à une arrivée tardive ou à un échafaudement non effectué correctement.

3.3 Respect du matériel et des consignes

L'Élève s'engage à :

- porter une tenue adaptée à la pratique (short, débardeur, sans bijoux ni crème sur le corps),
- nettoyer le matériel utilisé à l'aide des produits mis à disposition par le studio,
- respecter les consignes de sécurité données par l'intervenant(e),
- ne pas utiliser de matériel sans encadrement ou en dehors du cadre des cours.

En cas de comportement dangereux, irrespectueux ou inadapté, le Prestataire se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'Élève, conformément aux dispositions de l'article 12.

3.4 Cas des élèves mineurs

Le studio accepte seulement les mineurs de plus de 16 ans.

Les élèves mineurs ne sont admis aux cours qu'avec l'autorisation expresse de leur représentant légal, matérialisée par la signature du présent contrat. Le Prestataire n'est pas responsable des mineurs en dehors des horaires stricts de cours.

3.5 Absence de cours individuel garanti

Le présent contrat donne droit à un accès aux cours collectifs, mais ne garantit pas un nombre minimum de cours hebdomadaire. Avec la carte, il appartient à l'Élève de réserver suffisamment à l'avance ses créneaux. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'indisponibilité.

En cas d'annulation de cours par le Prestataire (intervenant malade, cours non maintenu faute de participants, fermeture exceptionnelle), l'Élève sera informé dans les meilleurs délais et pourra bénéficier d'un report ou d'un avoir, sans pouvoir exiger une compensation financière.

ARTICLE 4 - CONDITIONS FINANCIÈRES

4.1 Montant de l'abonnement

Le montant total de l'abonnement est fixé selon la formule choisie et s'entend toutes taxes comprises.

4.2 Modalités de paiement

Le paiement est exigible : soit en une seule fois, à la signature du contrat, soit en plusieurs fois (en 2, 3 ou 4 échéances) selon les modalités définies. Tout engagement au paiement échelonné constitue une obligation ferme de règlement intégral, même en cas d'absence, d'arrêt ou de suspension de l'Élève, sauf disposition spécifique prévue à l'article 6.

4.3 Modes de paiement acceptés : espèces, virement bancaire.

4.4 Déclaration sur l'honneur

L'Élève (ou son représentant légal) reconnaît être informé que l'abonnement et la carte engageant irrévocablement à régler l'intégralité des sommes dues, selon l'échéancier signé. Aucune demande de suspension ou d'annulation ne saurait interrompre l'obligation de paiement, sauf application de l'article 6 (force majeure, certificat médical).

ARTICLE 5 - ANNULATION, ABSENCE ET NON-CONSUMMATION

5.1 Annulation d'un cours réservé

Pour toute annulation de cours l'Élève doit prévenir le Studio Gaga au minimum 48 heures avant le début du cours. Dans ce cas :

Pour les cours à l'unité et les cartes de cours : le cours est automatiquement re-crédité sur le compte de l'Élève, il peut être reprogrammé dans la limite de validité de la carte.

Pour les abonnements : le cours n'est pas remboursé. Exemple : L'élève part en déplacement professionnel pendant 3 semaines, il loupe 3 cours. Ceux-ci ne pourront être ni remboursés, ni déplacés.

5.2 Changer de cours exceptionnellement

Avec la carte et l'abonnement, l'Élève pourra demander à échanger de cours dans la même semaine, à titre exceptionnel. La demande devra être faite 5 jours avant le cours choisi. 5 jokers seront accordés dans l'année. Exemple : L'élève est absent à son cours de 19H le lundi 9 septembre, il a prévenu la gérante 5 jours en avance de son absence et lui demande de venir au cours de son niveau le mardi 10 septembre de la même semaine. Si la place le permet, la gérante a titre exceptionnel peut accepter de le déplacer de cours.

5.3 Absence ou annulation tardive

Si l'Élève ne se présente pas au cours réservé ou annule moins de 48 heures avant l'heure prévue :

Pour l'abonnement et la carte de cours : le cours est considéré comme consommé, aucun report ou remboursement ne sera effectué.

En cas d'absences répétées sans annulation préalable ou non respect répétitif des 48H, l'Élève pourra recevoir un avertissement écrit, voire un blocage temporaire, voire une résiliation des réservations, sans dédommagement. Cette mesure vise à garantir l'accès équitable aux cours pour l'ensemble des élèves.

5.4 Non-consommation volontaire ou involontaire

Le non-usage volontaire ou involontaire du tout ou d'une partie de l'abonnement ou de la carte ne donne lieu à aucun remboursement, compensation ou prolongation, sauf cas expressément prévus à l'article 6 (suspension exceptionnelle pour motif légitime).

ARTICLE 6 - CHANGER DE CRÉNEAU, SUSPENSION ET PROLONGATION EXCEPTIONNELLE

6.1 Changer de créneau pour l'année

Avec la carte et l'abonnement à l'année, si l'Élève rencontre des difficultés à honorer sa présence sur le créneau choisi au départ. Celui-ci pourra faire la demande de changer de créneau. Cette demande devra être justifiée et pourra être refusée pour des raisons pédagogiques ou par manque de places.

6.1 Conditions de suspension

Le Prestataire accepte, à titre exceptionnel, de suspendre temporairement la validité de l'abonnement dans les cas suivants :

- Incapacité temporaire pour raison médicale (blessure, maladie, grossesse) justifiée par un certificat médical, -déménagement imprévu à plus de 100 km de l'établissement, -cas de force majeure au sens du droit civil (hospitalisation, décès d'un proche, procédure judiciaire lourde).

La demande doit être faite par écrit (courriel ou lettre) et accompagnée de justificatifs dans un délai de 7 jours à compter de la survenance de l'événement.

6.2 Effets de la suspension

Lorsque la suspension est acceptée : -le contrat est gelé pour la durée de l'incapacité constatée, -l'abonnement est prolongé pour une durée équivalente à la suspension, -aucun frais supplémentaire n'est appliqué pendant la période gelée.

6.3 Cas de résiliation avec remboursement partiel

Si l'incapacité se prolonge de manière définitive (ex : arrêt médical prolongé ou grossesse avec contre-indication totale), l'Élève peut solliciter une résiliation anticipée, avec remboursement au prorata des cours non consommés.

Cette résiliation ne pourra être acceptée qu'avec : -certificat médical de non-reprise, -demande écrite formelle, -approbation expresse du Prestataire.

6.4 Report de validité : conditions strictes

En cas de suspension validée (article 6.1), un report de la validité de l'abonnement pourra être accordé pour une durée équivalente à l'arrêt, dans la limite de la saison suivante uniquement. Aucune prolongation ne sera accordée au-delà de la saison qui suit celle de l'abonnement initialement souscrit, quelle que soit la situation invoquée. Le justificatif (certificat médical, document administratif) doit être daté au moment de l'envoi.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser tout certificat antédaté ou transmis tardivement, notamment s'il est présenté plusieurs mois après l'interruption effective (ex : certificat daté de décembre mais transmis en juin).

ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉ

7.1 Aptitude physique et déclaration

L'Élève déclare être apte à la pratique des activités physiques proposées par le Prestataire. Il reconnaît avoir été informé que ces disciplines impliquent des efforts physiques spécifiques, des postures inversées, un contact direct avec les agrès, et des risques inhérents (chute, blessure, contusion, etc.). Le Prestataire se réserve le droit de refuser l'accès à un cours à toute personne présentant une contre-indication manifeste ou un comportement susceptible de nuire à sa sécurité ou à celle des autres.

7.2 Assurance responsabilité civile

L'Élève s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile en cours de validité, couvrant les activités sportives en club ou en structure privée. En cas de dommage causé à un tiers ou au matériel, l'Élève s'engage à faire jouer sa garantie civile.

7.3 Décharge de responsabilité du Prestataire

Tout comportement inapproprié (agressivité, propos déplacés, comportement dangereux ou perturbateur) pourra entraîner : -un avertissement oral ou écrit, -une exclusion temporaire, -voire une résiliation anticipée du contrat pour faute grave (article 12).

L'Élève s'engage à faire preuve de respect envers les professeurs et les autres élèves.

-des blessures résultant d'un non-respect des consignes, -des incidents survenus en dehors des horaires de cours ou dans les parties communes, -de l'utilisation non autorisée du matériel en dehors des créneaux encadrés, -des pertes ou vols d'objets personnels dans les vestiaires ou locaux.

L'Élève est seul responsable de sa sécurité lorsqu'il évolue en autonomie dans les locaux ou utilise le matériel sans supervision.

ARTICLE 8 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

8.1 Respect des consignes

L'Élève s'engage à respecter : -les horaires de début et de fin de cours, -les consignes orales et écrites transmises par les professeurs, -les règles d'hygiène, de sécurité et de tenue (pieds nus ou chaussettes, absence de bijoux, tenue sportive adaptée...), -la propreté des lieux et le matériel mis à disposition.

8.2 Comportement

Tout comportement inapproprié (agressivité, propos déplacés, comportement dangereux ou perturbateur) pourra entraîner : -un avertissement oral ou écrit, -une exclusion temporaire, -voire une résiliation anticipée du contrat pour faute grave (article 12).

L'Élève s'engage à faire preuve de respect envers les professeurs et les autres élèves.

8.3 Mineurs

Les mineurs ne peuvent accéder au studio qu'avec l'accord écrit d'un représentant légal. Ils doivent être déposés et récupérés à l'heure convenue. En dehors des cours, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée.

ARTICLE 8 BIS - ENTRAÎNEMENT LIBRE

Avoir un abonnement annuel ou une carte en cours de validité permet d'accéder au créneau de l'entraînement libre pour 5€ l'entrée. Il faut avoir fait 5 cours de pole dance au minimum au sein du Studio Gaga et signer l'attestation de notation autonome & décharge de responsabilité. Il faut respecter le règlement intérieur et les indications propres à l'entraînement libre.

ARTICLE 9 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

9.1 Données collectées

Le Prestataire collecte et traite les données personnelles suivantes dans le cadre de la gestion de l'abonnement : Nom, prénom, date de naissance, adresse postale, téléphone, email ; Informations liées à la formule choisie, aux paiements, aux réservations ; -Données techniques de navigation (via le site ou les outils de réservation).

9.2 Finalités du traitement

Les données sont utilisées exclusivement pour : -Gérer l'abonnement, les cours et les réservations, -Envoyer des informations promotionnelles ou administratives ; Répondre aux demandes de l'Élève ; Effectuer les suivis comptables et contractuels. Aucune donnée n'est transmise à des tiers non autorisés ou à des fins commerciales.

9.3 Durée de conservation

Les données sont conservées pendant une durée maximale de 3 ans après la fin du contrat, sauf obligation légale contraire.

9.4 Droits de l'Élève

L'Élève bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité de ses données. Toute demande peut être adressée à : administration@studio-gaga.fr. En cas de difficulté, l'Élève peut également saisir la CNIL : CNIL - Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés 3 Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - France

Site web : www.cnil.fr

ARTICLE 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11.1 Titularité des droits

Tous les contenus diffusés ou enseignés par le Studio Gaga, y compris les chorégraphies, séquences d'exercices, vidéos, visuels, supports pédagogiques ou noms de cours, sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

Ils restent la propriété exclusive du Prestataire ou des auteurs concernés.

11.2 Interdictions

Il est formellement interdit à l'Élève :

- de filmer ou enregistrer un cours sans autorisation écrite ;
- de diffuser ou reproduire les contenus du Prestataire ;
- d'enseigner ou transmettre une chorégraphie issue du studio à des tiers.

Tout manquement exposera l'Élève à une résiliation immédiate du contrat et, le cas échéant, à des poursuites pour contrefaçon.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION DU CONTRAT

12.1 Résiliation par l'Élève

L'élève s'est estimé que le Studio Gaga n'honore pas ses engagements, pourra solliciter la résiliation de son contrat. Pour ce faire, il devra adresser au Studio Gaga par écrit sa demande de résiliation ainsi que les motifs de celle-ci. En cas d'accord, le contrat sera résilié et le remboursement prorata temporis interviendra. En cas de désaccord, la procédure de l'article 15 s'appliquera.

En cas de résiliation anticipée pour raison médicale ou cas de force majeure (avec justificatif), un remboursement ou un avoir pourra être étudié, déduction faite des prestations déjà consommées, des frais d'inscription et des frais administratifs. Toute demande de résiliation devra être transmise par écrit (email ou lettre recommandée avec accusé de réception).

12.2 Conditions strictes de report en cas de suspension

Si une suspension temporaire est acceptée (cf. article 6), l'Élève pourra bénéficier d'un report limité à la saison suivante uniquement.

Aucun report ne sera accordé au-delà de la saison qui suit, même en cas de certificat.

Le certificat ou justificatif doit être daté au moment de l'interruption et transmis dans un délai de 7 jours maximum à compter de la date du document. Le Prestataire refusera tout certificat antédaté ou transmis en décalé, par exemple un certificat de décembre reçu en juin.

12.3 Résiliation par le Prestataire

Le Prestataire pourra résilier le contrat à tout moment, sans remboursement, en cas de :

- Retards ou défauts de paiement répétés,
- Comportement irrespectueux, agressif ou dangereux,
- Violations graves du règlement intérieur ou des conditions du présent contrat,
- Non-respect des règles de sécurité, ou atteinte à l'image du studio.

La résiliation prendra effet immédiatement après notification par mail ou courrier recommandé.

ARTICLE 13 - RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT

13.1 Exigibilité des sommes dues

Tout abonnement souscrit engage l'Élève (ou son représentant légal) au paiement intégral de la somme prévue, y compris lorsqu'un paiement en plusieurs échéances a été convenu.

En cas de non-paiement à une échéance : l'accès aux cours pourra être immédiatement suspendu, le solde total restant dû pourra être exigé sans délai.

13.2 Suspension - résiliation

En cas de non-paiement persistant malgré relance écrite du Prestataire, ce dernier se réserve le droit de :

- suspendre l'accès aux prestations jusqu'à régularisation,
- résilier le contrat de plein droit, sans remboursement des sommes déjà versées.

ARTICLE 14 - MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, l'Élève a le droit, en cas de litige non résolu amiablement avec le prestataire, de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Médiateur désigné :

Nom : CM2C

Adresse : 49 Rue de Ponthieu - 75008 Paris

Site internet : <https://www.cm2c.net/>

Le recours à la médiation est facultatif, mais il constitue une voie amiable préalable à toute procédure judiciaire.

ARTICLE 14 BIS - DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, l'Élève ayant souscrit à l'abonnement à distance (en ligne, par téléphone, ou par courrier) dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la date de signature du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

Ce droit ne peut toutefois plus être exercé si :

- L'Élève a expressément demandé que l'exécution des prestations commence avant la fin du délai de rétractation,
- Et qu'il a reconnu perdre son droit de rétractation une fois le premier cours suivi.

L'Élève peut exercer ce droit en envoyant une déclaration écrite dénuée d'ambiguïté à l'adresse suivante : administration@studio-gaga.fr

ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPÉTENTE

Le présent contrat est soumis à la législation française.

Tout litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera, à défaut de résolution amiable ou de médiation, porté devant les tribunaux compétents dans le ressort du siège social du Prestataire, sauf dispositions légales impératives contraires.